
[Imprimer](#)

Appel à manifestation d'intérêt CORIFER 2021 (avant 9 juin 2021 à midi)

Image

Vous êtes une entreprise ou entité de recherche et innovation de la filière ferroviaire, et vous accélérez la mise sur le marché de technologie, de service et/ou de solution ambitieuse, innovante et durable en matière de mobilité ? Ce nouvel appel à projets est donc fait pour vous ! Candidatez avant le 9 juin 2021 pour bénéficier d'un accompagnement dans la mise en oeuvre de votre projet.

Le secteur des transports et de la mobilité, tous segments confondus, doit faire face à des mutations - qu'elles soient industrielles ou de services - importantes, associées à la transition écologique et à la révolution numérique. La crise sanitaire a par ailleurs fortement affecté l'ensemble de la filière ferroviaire française, qu'il s'agisse de transport de personnes ou de marchandises.

La réussite de cette profonde transformation nécessite donc des efforts considérables en matière de R&D, qu'il faut poursuivre et intensifier dans le contexte post Covid-19 de sorte à réinventer des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et adaptés aux besoins des utilisateurs.

Le présent AMI s'inscrit dans le cadre du soutien à l'innovation du Plan de Relance et, plus largement, dans le cadre du quatrième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4).

(Sous-réserve de la parution au JORF de l'arrêté approuvant le cahier des charges de l'AAP).

L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés ainsi que par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI).

Nature des projets attendus

Le présent AMI vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises ou des entités de recherche et innovation de la filière ferroviaire, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Les projets retenus devront s'illustrer par leur volonté de développer des innovations de rupture et, autant que faire se peut, envisager des applications au-delà de la filière ferroviaire, afin de permettre des économies d'échelle et in fine une réduction des coûts du secteur.

En outre, les projets réellement collaboratifs, associant notamment des PME, des ETI ou des partenaires de recherche publics, et, si besoin, des collectivités locales, sont particulièrement attendus.

Les projets de R&D attendus présentent un budget total d'au moins 4 millions d'euros minimum. Toutefois, pour les projets individuels présentés par une entreprise relevant de la catégorie PME ou ETI, ce seuil est abaissé à 2 millions d'euros. Le nombre total de partenaires d'un projet collaboratif (coordonnateur compris) ne doit pas dépasser 6.

Type d'aide

Le soutien apporté par l'Etat aux bénéficiaires se fait sous forme de subventions et d'avances récupérables.

Comment participer ?

Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement en ligne sur [l'extranet des projets innovants collaboratifs](#), avant le 9 juin 2021 à 12h (midi).